

CONSENSUS PARENTAL

VENDREDI 12 JUIN 2026

Déjeuner libre

FACULTÉ DE DROIT, AMPHI CASSIN,

1 PLACE DÉLIOT, LILLE

09h00

Introduction

Julie ASTORG, Présidente du Tribunal Judiciaire, Arras

09h15-11h00

Présentation du consensus parental (sa genèse, ses objectifs)

Marie-France CARLIER, Juge de la famille et de la jeunesse du Tribunal de Première Instance de Namur, division Dinant

11h00-12h00

Mise en œuvre concrète du consensus parental à Dinant

Marie-France CARLIER, Juge de la famille et de la jeunesse du Tribunal de Première Instance de Namur, division Dinant

12h00-12h30

Genèse et mise en place du consensus parental à Arras

Julie ASTORG, Présidente du Tribunal Judiciaire, Arras

14h00-15h30

Déclinaison du consensus parental à Arras et Privas

- Karine CAPELLE, Cadre Greffier du Tribunal Judiciaire, Arras
- Clémentine FRANCES, Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire, Privas
- Marion MOURAND-DE WOLF, Juge aux affaires familiales du Tribunal Judiciaire, Arras

15h00-17h00

Le rôle de l'Avocat en qualité de conseil et d'accompagnateur des familles en qualité de coordinateur parental

- Laurence VANDERMERSCH - MUSSAULT, Ancienne Bâtonnière du Barreau d'Arras, membre de la Commission Famille du Conseil de l'Ordre
- Laurence REBOULLEAU, Avocate au Barreau de Nanterre, coordinatrice parentale

17h00-17h30

Clôture de la journée

Validation de 07h00 de formation

Inscription sur IXAD.FR

Inscription avant le 10 mai

La journée de 7 heures : 280 €

Prise en charge FIF-PL collective

ixad

ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE